

# Je me sépare



## Quel dispositif solliciter ?

### MEDIATION FAMILIALE

#### Description du dispositif

- › Rétablir un dialogue entre les parents à l'aide d'un médiateur professionnel.
- › Tenter d'apaiser les conflits et préserver les relations au sein de la famille
- › Parvenir à une solution acceptable pour l'ensemble de la famille (protocole d'accord)

#### Pour qui ?

- › Pour tous les couples avant, pendant ou après une séparation ou un divorce

#### Combien de temps ?

- › Entre 2 et 6 séances (1h30 à 2h00)

#### Combien ça coûte ?

- › 1ère séance d'information gratuite
- › Séances suivantes: tarif établi en fonction des ressources

#### Qui dois-je contacter ?

<b>Antibes</b>  MEDIATION o6 <b>04 93 34 99 19</b> <a href="#">Courriel</a>	<b>Grasse</b>  MOSAIQUE <b>04 93 70 50 22</b> <a href="#">Courriel mosaïque</a> <a href="http://www.mediationmosaique.org">www.mediationmosaique.org</a> ↗	<b>Cagnes sur Mer</b>  UDAF <b>04 92 47 81 10</b> <a href="#">Courriel udaf06</a> <a href="http://www.udaf06.fr">www.udaf06.fr</a> ↗
---	---	---

# ESPACE RENCONTRE

- › Proposer un lieu sécurisant et un accompagnement de professionnels pour des rencontres Parent-Enfant.
- › Maintenir ou rétablir le lien parent-enfant
- › Accompagner et sécuriser le passage de l'enfant d'un parent à l'autre.

## Pour qui ?

- › Pour tout parent d'enfant mineur pour lequel un droit de visite autonome ne peut s'exercer (situation conflictuelle ou besoin de protéger l'enfant)
- › Lorsque le passage de l'enfant d'un parent à l'autre est complexe ou conflictuel

## Combien de temps ?

- › **Six mois renouvelable** une fois (dans un cadre volontaire) OU **Durée définie** par le **Juge** aux Affaires familiales

## Combien ça coûte ?

- › Service gratuit

## Qui dois-je contacter ?

Antibes	Grasse
Trait d'Union 04 93 19 75 68	Montjoye 04 93 70 78 60
<a href="#">Courriel Trait d'Union</a> <a href="#">Site web : Trait d'Union</a>	<a href="#">Courriel Montjoye</a> <a href="#">Site web : ↗Montjoye ↗</a>



Je me sépare



## Quel dispositif solliciter ? Aide et Accompagnement à Domicile (AAD)

Intervention d'une personne qualifiée pour accompagner et conseiller les parents dans les tâches de la vie quotidienne à leur domicile.

## Pour qui ?

- › **Toute personne** relevant du **régime général**
- › Parent vivant un **événement qui fragilise l'équilibre familial**.

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/aider-et-vivre-ensemble/accéder-aux-droits/trait-dunion/je-me-separe?>

## Combien de temps ?

- › **1 an maximum** (sauf situation exceptionnelle)

## Combien ça coûte ?

- › Participation des familles en **fonction des revenus**  
(de **0,26€** à **11,88€** par **heure** d'intervention)

## Qui dois-je contacter ?

04 22 13 01 70

**Association ASPA**

[contact@aidesociale.com](mailto:contact@aidesociale.com)  
[www.aidesociale.info](http://www.aidesociale.info) ↗